

BRICORAMA

Société anonyme au capital de 31 106 715,00 euros
Siège social : 21a Boulevard Jean Monnet, 94357 VILLIERS-SUR-MARNE Cedex
957 504 608 RCS CRETEIL
INSEE : 957 504 608 00853



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2017



ORDRE DU JOUR ARRETE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapports du Commissaire à la scission ;
- Examen et approbation du principe et des modalités de l'apport par la société BRICORAMA à la société BRICORAMA FRANCE des éléments d'actif et de passif constituant sa branche d'activité « Prestations de Services Supports » ;
- Approbation de l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif de la branche d'activité « Prestations de Services Supports » apportés par la société BRICORAMA à la société BRICORAMA FRANCE (Apport aux valeurs nettes comptables) *(résolution adoptée sous la condition résolutoire de la formalisation d'un engagement de cession des actions de la société BRICORAMA FRANCE au plus tard à la date de réalisation de l'apport et qui deviendra sans objet en cas de formalisation d'un tel engagement à la date de l'assemblée) ;*
- Approbation de l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif de la branche d'activité « Prestations de Services Supports » apportés par la société BRICORAMA à la société BRICORAMA FRANCE (Apport aux valeurs réelles) *(résolution adoptée sous la condition suspensive de la formalisation d'un engagement de cession des actions de la société BRICORAMA France au plus tard à la date de réalisation de l'apport) ;*
- Approbation de la parité d'échange et de la rémunération corrélative de l'apport de la branche d'activité « Prestations de Services Supports » (Apport aux valeurs nettes comptables) *(résolution adoptée sous la condition résolutoire de la formalisation d'un engagement de cession des actions de la société BRICORAMA FRANCE au plus tard à la date de réalisation de l'apport et qui deviendra sans objet en cas de formalisation d'un tel engagement à la date de l'assemblée) ;*
- Approbation de la parité d'échange et de la rémunération corrélative de l'apport de la branche d'activité « Prestations de Services Supports » (Apport aux valeurs réelles) *(résolution adoptée sous la condition suspensive de la formalisation d'un engagement de cession des actions de la société BRICORAMA France au plus tard à la date de réalisation de l'apport) ;*
- Fixation de la date de réalisation de l'apport ;
- Approbation du changement de la dénomination sociale de la société BRICORAMA et approbation corrélative de la modification des articles 2 et 4 des statuts de la société *(résolution adoptée sous la condition suspensive de la réalisation de la cession des actions de la société BRICORAMA France) ;*
- Pouvoirs en vue des formalités.